

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

COMPTE RENDU

Le 12 septembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Le Conseil décide de créer un contrat à durée déterminée, à compter du 13 septembre 2022, pour une durée de travail hebdomadaire de 10 heures, affecté au service périscolaire et autorise le maire à signer le contrat avec le salarié.

Le Maire rappelle la convention « Forfait santé » signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle (CDG 54). Les dispositions de la convention Médecine/Santé évoluent avec une tarification au coût réel des actes à compter du 1^{er} janvier 2023. L'assemblée autorise le maire à signer ce nouveau document en partenariat avec le CDG.

Le Président expose la classe de découverte organisée par l'école « LA MARELLE » du 8 au 15 octobre prochain à BLANVILLE-SUR-MER, Normandie, pour 44 élèves. Le Conseil vote une subvention de 160 euros par élève, soit 7 040 euros au total, afin de financer une partie du séjour.

Le Maire donne lecture du rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui comporte des observations relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération du Grand Longwy, pour les exercices 2016 et suivants. Ces remarques permettront à l'actuel Conseil Communautaire d'améliorer tout à la fois, sa gestion financière et les services rendus à la population.



Le Maire,

Jean HUARD